



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

BARÈME DE FRAIS 2026

38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0 | www.nation.on.ca

Tél: 613-984-2948 | Télécopieur: 613-984-2872 | Ligne sans frais: 1-877-984-2948



SOUTH NATION CONSERVATION DE LA NATION SUD



Barème de frais d'Approbations de la Conservation de la Nation Sud (CNS)

- Barème A: Urbanisme
- Barème B: Permis relatifs à la conservation
- Barème C: Examens techniques
- Barème D: Renseignements, Services professionnels et Terres de conservation
- Barème E: Inspections des systèmes septiques
- Barème F: Gestion des terres privées
- Barème G: Terres de conservation protégées
- Barème H: Programmes des bassins versants

Paielements par chèque, argent comptant, débit ou crédit sont acceptés.

Les paielements par carte de crédit seront soumis à un frais de service de 2.4%.



BAREME A: URBANISME

(En vigueur le 1er mars 2026)

Type de demande	2026
Modifications du plan officiel et de zonage	
Standard	845 \$
Majeur	4,120 \$
Modification au règlement de zonage	435 \$
Demandes de dérogation mineure	435 \$
Demande de consentement	
Acceptation des conditions (le cas échéant)	515 \$
Acceptation des conditions (le cas échéant)	245 \$
Contrôle du plan d'implantation	
Residentiel Individuel	435 \$
Résidentiel, commercial ou industriel multiples	
Mineur	721 \$
Standard	1,155 \$
Majeur	2,875 \$
Plan de lotissement/Contrôle des parties de lots/Plan de condominium	
Moins de 10 lots et/ou 2 ha avec services municipaux complets	1,400 \$
Moins de 10 lots et 2 ha avec services privés	2,776 \$
Plus de 10 lots et/ou 2 ha avec services privés ou services municipaux complets	4,245 \$
Acceptation des conditions pour l'enregistrement du lotissement (par phase)	2,135 \$
Revision prioritaire (par phase)	6,485 \$
Levée de la réserve de 30 cm	245 \$
Reactivation de dossier (dossier inactif depuis plus de 2 ans)	50% des frais actuels
Revision (tous types de dossiers)	50% des frais actuels
Consultation préalable ¹	Gratuit
Loi sur l'eau saine	
Avis d'autorisation en vertu de l'article 59	309 \$
Plan de gestion des risques	temps du personnel

¹Un taux horaire peut être facturé pour les consultations préalables lorsque le personnel doit y consacrer beaucoup de temps.



REMARQUES (BARÈME A : URBANISME)

Les examens sont effectués conformément au Règlement de l'Ontario 686/21 : Programmes et services obligatoires, à la politique tarifaire de la Conservation de la Nation Sud (CNS), à la politique de service à la clientèle de la CNS, et aux politiques du groupe de travail sur les examens en temps opportun de Conservation Ontario.

L'article 21.2 de la Loi sur les offices de protection de la nature autorise la CNS à facturer des frais pour les programmes et services conformément à la politique du ministre sur les catégories de frais (11 avril 2022), et à la politique tarifaire de la CNS.

Les frais ne comprennent pas les frais d'examen des rapports techniques (annexe C). Tous les frais doivent être payés avant la transmission d'observations écrites aux autorités chargées de l'approbation.

Aucun frais ne sont facturés à une municipalité participante relevant de la compétence de la CNS pour les examens de planification initiés par cette municipalité.

La CNS se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires si l'examen nécessite un travail supplémentaire, des visites supplémentaires sur place, etc., OU si un traitement supplémentaire au-delà de la période de soumission initiale est nécessaire.

Les frais actuels s'appliquent à la réactivation ou à la révision des dossiers.

Catégories des demandes d'examen :

- Mineure : aucune évaluation technique
- Standard : une évaluation technique
- Majeure/complex : plusieurs évaluations techniques



BARÈME B: PERMIS RELATIFS À LA CONSERVATION

(En vigueur le 1er mars 2026)

Type de demande		Description	2026
Franchissement de cours d'eau	Privé – ponceau/pont	Remplacement d'entrée privée ≤ 30 m	288 \$
		Remplacement d'entrée privée > 30 m	685 \$
		Nouvelle entrée privée	685 \$
	Infrastructure – ponceau/pont	Remplacement (même dimension) ≤30 m et ≤ 1 m dia.	288 \$
		Remplacement (différente dimension) ou nouveau ≤1 m dia.	685 \$
		Nouveau > 1 m dia. - 2 m dia.	1 075 \$
		Nouveau > 2 m dia.	2 155 \$
		Resurfaçage	288 \$
		Travaux de superstructure ou de culée	685 \$
		Nouveau pont	2 766 \$
	Forage dirigé haute pression	Largeur du chenal ≤ 3 m	288 \$
		Largeur du chenal > 3 m	685 \$
	Franchissement des services publics d'eau (tranchée ouverte)	Largeur du chenal ≤ 3 m	1 071 \$
		Largeur du chenal > 3 m - 10 m	2 112 \$
		Largeur du chenal > 10 m	2 766 \$
Quais	Infrastructure de quai	≤ 45 m ²	288 \$
		> 45 m ²	685 \$
		Tous quais à encaissement	1 071 \$
Remblayage et terrassement	Remblayage (m ³) / terrassement (ha) (inclue champ d'épuration)	≤ 100 m ³ / ≤ 0.25 ha	288 \$
		> 100 m ³ - 500 m ³ / > 0.25 ha - 0.5 ha	685 \$
		> 500 m ³ - 1000 m ³ / > 0.5 ha - 1.0 ha	1 071 \$
		> 1000 m ³ - 2000 m ³ / > 1.0 ha - 2.0 ha	2 112 \$



Type de demande		Description	2026
Bâtiment	Bâtiments annexes sans fondations	Dans une zone réglementée	288 \$
	Maison unifamiliale, bâtiment auxiliaire, addition et similaire	$\leq 20 \text{ m}^2$	288\$
		$> 20 \text{ m}^2 - 100 \text{ m}^2$	685 \$
		$> 100 \text{ m}^2 - 200 \text{ m}^2$	1,071 \$
		$> 200 \text{ m}^2$	2,112 \$
	Nouveau multi-résidentiel ou institutionnel		2,766\$
Travaux le long des berges et nettoyage de cours d'eau	Alteration de la berge, protection contre l'érosion, canalisation, nouveau cours d'eau, sorties d'eaux pluviales et autres éléments similaires	$\leq 15 \text{ m}$	288\$
		$> 15 \text{ m} - 50 \text{ m}$	685 \$
		$> 50 \text{ m} - 500 \text{ m}$	1,071 \$
		$> 500 \text{ m} - 1000 \text{ m}$	2,112 \$
Terre humide	Développement/interférence à l'intérieur de 30 m d'une terre humide	Examen mineur	288 \$
		Zone affectée $\leq 0.5 \text{ ha}$	685 \$
		Zone affectée $> 0.5 \text{ ha}$ and $\leq 1.0 \text{ ha}$	1,071 \$
		Zone affectée $> 1.0 \text{ ha}$ and $\leq 2.0 \text{ ha}$	2,112 \$

Lettre d'autorisation / Permis simplifié	134 \$
Audience d'examen de la demande au titre de l'article 28 (conditions, refus, annulations, prolongations)	258 \$
Demande de prolongation de permis (Doit être soumise au moins 60 jours avant la date d'expiration du permis)	100 \$
Nouvelle demande pour un permis expiré (Doit être présentée dans les 6 mois suivant la date d'expiration, sans modification à la proposition ni aux conditions du site)	135 \$
Modifications mineures à un permis délivré (incluant des modifications aux plans de contrôle des sédiments et de l'érosion déjà examinés)	50% des frais actuels
Permis rétroactif	Surcharges de 100%
Projets majeurs (ex. Arrêté ministériel de zonage demandes qui incluent plusieurs études techniques, travaux de berge, 1 000 m ou réaligement de cours d'eau, aménagement ou interférence avec $> 2 \text{ ha}$ de zones humides, lotissements sur 10 lots, mise en place de remblai sur $> 2 000 \text{ m}^3$ / $> 2,0 \text{ ha}$). Des frais supplémentaires pour l'examen juridique ou technique par les pairs peuvent être applicables.	5,691\$ *

Enquete de propriété		
Toute réponse écrite fournie aux propriétaires ou à leur représentant, portant sujet de patrimoine naturel, légales, immobilières, financières (incluant la SCHL), ou autres.	Consultation de dossier: examen normal (10 jours ouvrables)	299 \$
	Consultation de dossier: examen accéléré (5 jours ouvrables)	577 \$



BARÈME C: EXAMENS TECHNIQUES

Les études sont préparées par des 'professionnels qualifiés' oeuvrant dans les domaines de l'ingénierie des ressources en eau, de la science des eaux souterraines, services du site, la géotechnique, les examens environnementaux, de l'écologie et la planification afin de soutenir le développement approprié.

Nos examens évaluent si les règlements et les lignes directrices ont été appliqués de façon adéquate.

(En vigueur le 1^{er} mars 2026)

Examen des rapports	Type de développement	2026
Examen normal (20 jours ouvrables)¹ • Analyse de l'hydrologie des plaines d'inondation • Rapport géotechnique (sols et pentes instables) • Analyse de l'impact hydrologique sur les terres humides • Étude d'impacts environnementaux • Gestion des eaux pluviales • Plans de nivellement et de drainage des terrains • Évaluation de l'impact sur l'habitat aquatique et les poissons • Évaluation hydrologique • Analyse des terrains et des eaux souterraines • Services de site privé	Développement à petite échelle	475 \$
	Surface de développement < 0.5 ha	930 \$
	Surface de développement ≤ 2 ha	1 950 \$
	Surface de développement > than 2 ha	3035 \$
Acceptation des conditions		350 \$
Projets majeurs ²		Horaire
Examen des agrégats		4 120 \$

¹ Les services sont comptabilisés par dossier sur une base horaire. Dans le cas où les examens nécessitent plusieurs études et examens, la CNS se réserve le droit de facturer un taux horaire professionnel en plus de ce frais. Des frais minimums de ½ heure sont facturés pour le temps du personnel.

² Les grands projets sont des projets de grande importance qui exigent que l'Office de protection de la nature assiste à des réunions et réponde aux demandes de renseignements et aux préoccupations. Une demande auprès de l'Office de protection de la nature peut être active ou non.



BARÈME D : INFORMATIONS ET SERVICES PROFESSIONNELS

(En vigueur le 1er janvier 2026)

Produit / Service		2026
Temps du personnel		
	Taux administratif	75 \$/heure
	Taux technique	98 \$/heure
	Taux spécialiste	113 \$/heure
	Taux professionnel	122 \$/heure
	Taux de gestionnaire	133 \$/heure
	Taux de gestion supérieure	148 \$/heure
Données numériques et cartes		
Données de surveillance, fichiers SIG, photographie aérienne ¹	181\$ plus le temps du personnel au tarif spécialiste	
Cartes des risques naturels et autres cartes numériques	229 \$ plus le temps du personnel au tarif professionnel	
Cartes personnalisées	96 \$ plus le temps du personnel au tarif spécialiste	
Rapports		
Cout de base (numérique et papier)	Petit: 1-30 pages	149 \$
	Moyen: 31-100 pages	293 \$
	Grand: >100 pages	456 \$
Modèles de plaines d'inondation		
Modèle hydraulique (fichiers modèles HEC RAS) ^{1,2} Modèle hydraulique (fichiers modèles HEC-HMS, SWMHYMO) ^{1,2}		2 334 \$ - plus le temps du personnel
Équipement		
Services d'arpentage	Coût unitaire par jour de l'arpentage GPS Trimble	155 \$
Services de drone	Coût unitaire par jour d'orthophotographie par drone	360 \$
	Coût unitaire par jour des services de drone LiDAR	360 \$
	Coût unitaire par jour de bathymétrie par drone	1 030 \$

Remarque :

- Toutes les locations de matériel nécessitent l'intervention du personnel de la CNS pour faire fonctionner le matériel et traiter les données, au tarif en vigueur pour le personnel de la CNS.
- Un tarif minimum de ½ heure de travail du personnel est appliqué.

¹ Un accord de licence de propriété intellectuelle ou de données numériques signé est requis.

² Une copie des fichiers d'entrée et de sortie mis à jour et des cartes des plaines inondables révisées doit être fournie.



BARÈME E: INSPECTIONS DES SYSTÈMES SEPTIQUES

(En vigueur le 1er janvier 2026, sauf indication contraire)

Classification des systèmes	2026
Classe 2	
Fosse d'eaux grises seulement Débit quotidien prévu ne dépassant pas 1 000 L/ jour)	448 \$

Classe 3	
Puisard - fosse d'eaux noires seulement Débit quotidien prévu ne dépassant pas 1 000 L/ jour)	448 \$

Classe 4 et 5	
Réservoir et champ d'épuration de classe 4 et réservoir de rétention de classe 5 Débit quotidien prévu < 4 000 L/jour	
Systèmes nécessitant un entretien annuel	968 \$
Autres systèmes	859 \$
Réservoir et champ d'épuration de classe 4 et réservoir de rétention de classe 5 Débit quotidien prévu > 4 000 L/jour et < 10 000 L/jour	
Systèmes nécessitant un entretien annuel	1 394 \$
Autres systèmes	1 270 \$

Modifications de l'unité de traitement (aucun changement au champ d'épuration)	
Remplacement/agrandissement/relocalisation	448 \$
Modification de matériel	879 \$
Réparation pompage/dosage du système ou réparations mineures (p. ex. l'en-tête de niveau)	224 \$
Installation d'un filtre/élévateur	224 \$

Inspections supplémentaires et permis rétroactifs	
Inspections supplémentaires ou répétées (classes 2, 3, 4 et 5 - débit quotidien prévu < 4 000 L/ jour	224 \$
Toute inspection supplémentaire ou répétée	275 \$
Demander un permis une fois l'installation terminée (permis rétroactifs)	125% des frais actuels



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Révisions de permis (Certificat de modification)	
Modification du type d'unité de traitement tertiaire	224 \$
Tuyaux et pierres aux chambres (surface égale ou réduction)	448 \$
Chambres aux tuyaux et pierres (agrandissement)	448 \$
Ajout d'appareils ou de surface habitable (aucune augmentation du débit de conception)	224 \$
Augmentation du débit de conception et / ou des élévations	224 \$
Changement de type de système (p. ex. conventionnel au tertiaire)	448 \$
Emplacement différent sur la propriété (évaluation de l'emplacement)	224 \$
Divers / Autres et / ou inspections supplémentaires	224 \$

Renouvellement et expiration du permis	
Le propriétaire renouvelle son permis (six premiers mois)	224 \$
Le propriétaire renouvelle son permis (2e semestre) **Maximum de deux renouvellements de six mois	224 \$

Annulation et transfert de permis	
Révision administrative	131 \$
Le propriétaire transfère son permis au nouveau propriétaire (pas de changements)	224 \$
Le propriétaire annule la demande (aucune inspection n'a été effectuée)	80%
Le propriétaire annule la demande (aucun permis délivré)	50%
Le propriétaire annule la demande (permis délivré)	33%
Le propriétaire change de concepteur ou d'entrepreneur	874 \$

Permis de rénovation / de changement d'utilisation (Parties 10 et 11 du Code du bâtiment de l'Ontario)	
Examen de conformité (aucune lettre fournie)	73 \$
Examen de conformité (lettre d'autorisation fournie)	193 \$

Contrôle des terres et création de terrains (Loi sur l'aménagement du territoire) - En vigueur le 1er mars 2026	
Dérogations mineures et règlements de zonage (visite sur place requise)	216 \$
En dehors de la compétence de la CNS - Demandes de consentement (par demande)	433 \$
A l'intérieur de la compétence de la CNS - Demandes de consentement (par demande)	515 \$
Lots de lotissements ou condominium (par lot) (frais maximum de 5 000 \$)	268 \$

Recherche de dossiers de fosse septique	
Images et rapport juridique	110 \$

Frais administratifs	
Copies supplémentaires des documents de permis (photocopies)	26 \$
Photocopies d'autres documents	1 \$ par copie



BARÈME F: GESTION DES TERRES PRIVÉES

(En vigueur le 19 juin 2025)

Produit/Service	Tarif 2025-2026 (en vigueur le 25 juin 2025)	
Programme	Frais des propriétaires fonciers	Subvention possible (Forests Canada)
Programme de Forests Canada	• 1,11 \$/ conifère • 1,68 \$/ bois dur • 587 \$/ ha pour pulvérisation en bande et traçage¹ • 561 \$/ ha pour traçage¹ • Commande d'un minimum de 1 000 arbres • 0,35 \$ par semis pour pulvérisation localisée • Recharges : 0,35 \$ par semis, minimum de 400 semis	2,40 \$/ semis
Rétablissement des boisés après la tempête ²	• 0,22 \$/ conifère • 0,33 \$/ bois dur • Frais maximum pour les propriétaires fonciers : 3 000 \$	Aucun : le reste des coûts de plantation d'arbres est couvert par d'autres sources de financement
Arbres en vente libre	• Coût du matériel de pépinière plus 25 % pour l'expédition et la manutention • Commande minimum de 100 arbres • Fournitures pour la plantation d'arbres : coût majoré de 25 % de frais de service	Aucun

¹ La préparation du site est facturée sous forme d'acompte non remboursable pour les projets de plantation.

² Rétablissement des boisés après la tempête :

La Conservation de la Nation Sud a obtenu un financement pour fournir une aide aux propriétaires de boisés privés touchés par la tempête Derecho de mai 2022. Le partenariat comprend Ressources naturelles Canada par l'entremise du Programme 2 milliards d'arbres et la Ville d'Ottawa.



BARÈME G: TERRES DE CONSERVATION PROTÉGÉES

(En vigueur le 1er janvier 2026)

Service		2026
Chasse	Demandes de personnes résidant dans la zone de compétence de la CNS	100 \$
	Demandes de personnes résidant à l'extérieur de la zone de compétence de la CNS	150 \$
	Demandes de personnes de l'extérieur de l'Ontario	200 \$
Piégeage	Accords exclusifs de piégeage	50 \$
Aires de conservation - Permis d'utilisation des installations	Utilisation exclusive d'une aire de conservation (ex. : réunion de famille, événement public/privé, visite éducative, photographie, etc.) Les demandeurs sont responsables de l'obtention d'une assurance responsabilité civile appropriée (s'il y a lieu) et d'un permis d'occasion spéciale	Gratuit ou par don
	Mariage ou grand événement privé	100 \$
Arbres commémoratifs dans les aires de conservation	Arbre commémoratif (disponible dans les aires de conservation du parc commémoratif McIntosh et du parc Oak Valley Pioneer)	500 \$
	Banc commémoratif (disponible dans toutes les aires de conservation de la CNS)	2,000 \$
Accords sur l'utilisation des terres (p. ex., utilisations agricoles : sirop d'érable ou miel, production de foin ou communautaires, etc.)	Les contrats et les accords d'utilisation des terres sont négociés au cas par cas en utilisant les taux actuels du marché	



BARÈME H: PROGRAMMES DES BASSINS VERSANTS

(En vigueur le 1er janvier 2026)

Programme/Service	2026
Programme d'échange de crédits de phosphore total	
Gestion du phosphore total	605 \$/ kg
Programmes d'éducation environnementale	
Ruisseau des rêves - Éducation environnementale et art communautaire	15 \$ / participant
Programme d'éducation sur le sirop d'érable	5 \$ / participant
Camp de pêche pour jeunes (camp d'été de deux jours)	95 \$ / participant
Programme d'apprentissage de la chasse pour jeunes	Gratuit (Delta Waterfowl partenariat)
Remarque: D'autres programmes d'études peuvent être offerts selon le principe du recouvrement des coûts, y compris les certifications d'études secondaires dans le cadre du Programme de majeure Haute spécialisation. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la CNS à l'adresse info@nation.on.ca ou au 1 877 984-2948.	